

France-Chaville: Property insurance services
OJ S 181/2023 20/09/2023
Contract notice
Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: gpso pour chaville

Postal address: 1456 avenue roger salengro

Town: Chaville

NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine

Postal code: 92370

Country: France

E-mail: Pierre-Alexis.LeMarchand@seineouest.fr

Telephone: +33 146292452

Internet address(es):

Main address: <https://www.ville-chaville.fr>

Address of the buyer profile: <https://www.maximilien.fr/>

I.1. Name and addresses

Official name: centre Communal d'action Sociale (Ccas) de la ville de Chaville

Postal address: 1456 avenue Roger Salengro

Town: Chaville

NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine

Postal code: 92370

Country: France

E-mail: Admin.ccas@ville-chaville.fr

Telephone: +33 141154087

Internet address(es):

Main address: <https://www.ville-chaville.fr/demarches-infos-pratiques/sante-solidarite/action-sociale-324.html>

I.2. Information about joint procurement

The contract involves joint procurement

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://www.maximilien.fr/>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=855951&orgAcronyme=m6r>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

assurances dommages aux biens pour les besoins de la Ville de Chaville et le CCAS de la ville
Reference number: 2300013

II.1.2. Main CPV code

66515200 Property insurance services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

le présente marché a pour objet l'établissement d'un contrat d'assurances ayant pour objet de garantir les dommages matériels soudains et fortuits, causés directement aux seuls biens assurés et résultant d'un évènement garanti, et ce sous réserve de l'application des exclusions générales et limites ci-après, ainsi que, lorsqu'ils leur sont directement consécutifs : - les frais et pertes, - les pertes d'exploitation et / ou frais supplémentaires d'exploitation, - les conséquences pécuniaires des responsabilités encourues par l'assuré

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

66515200 Property insurance services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine

II.2.4. Description of the procurement

le présent marché est passé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de du Code de la commande publique. Le marché est un marché de services d'assurances. Les cotisations seront calculées en fonction du taux de prime applicable à l'assiette variable défini aux pièces du marché.le marché n'est pas alloti au sens des articles L2113-10, L2113-11, R2113-2 et R2113-3 du Code de la commande publique, car l'objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Le marché n'est pas un marché à tranches.le marché prendra effet le 1er janvier 2024 à zéro heure. Il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2027 à minuit, sauf non-reconduction dans les conditions de résiliation fixée par l'acte d'engagement.le soumissionnaire doit accepter les demandes formulées par les documents de la consultation. Le rejet total du cahier des clauses particulières (ou sa substitution par les conditions d'assurances du soumissionnaire), ou l'inversion de la hiérarchie des textes entraînera le rejet de l'offre pour irrégularité.le soumissionnaire propose une offre globale composée de la solution de base ainsi que d'une variante imposée (la réponse à cette variante est obligatoire

sous peine de rejet de l'offre). Il est rappelé que les candidats doivent impérativement présenter une offre de base avec franchise générale de 2 500 euro(s) et une offre avec variante franchise majorées (5 000 euro(s)). compte tenu de la spécificité des marchés d'assurances, l'acheteur accepte la formulation de réserves par le soumissionnaire. Ainsi le soumissionnaire propose une seule offre avec réserves ou sans réserve (la réponse sans réserve n'étant pas obligatoire). Les réserves doivent obligatoirement faire l'objet d'une présentation (note de réserves) les listant de façon exhaustive, celles-ci pouvant faire l'objet d'une pénalisation lors de l'analyse des offres. La formulation d'une ou plusieurs réserves ne peut aboutir à une modification de la structuration des demandes telles qu'elles sont formulées dans le C.C.P. (système général de franchise, montants des principales garanties, structuration générale des garanties...)

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

le marché se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2027 à minuit, sauf non-reconduction dans les conditions de résiliation fixée par l'acte d'engagement

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

la justification de l'agrément (organisme porteur du risque - indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du Dc2) et l'enregistrement ORIAS (intermédiaire - indiquer no ORIAS rubrique E. 1 du Dc2)

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours de ces 3 dernières années disponibles en fonction

de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Une copie du jugement en cas de redressement judiciaire

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat même, s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lu

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 20/10/2023 Local time: 17:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 4 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 23/10/2023 Local time: 10:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published:

renouvelable au 31 décembre 2027

VI.3. Additional information

retrait du DCE: est téléchargeable gratuitement sur le site internet <https://marches.maximilien.fr>

Pièces de la candidature: les documents/renseignements à fournir sont indiqués dans le

Règlement de la consultation (Rc). Remise des offres: la consultation est dématérialisée. La

ville impose que les offres soient déposées par voie électronique en passant par

<https://marches.maximilien.fr> (art. R. 2132-7 du Ccp). Les modalités de remise des offres par voie dématérialisée sont indiquées dans le règlement de la consultation. Afin de simplifier les

démarches des candidats, les offres déposées sur la plate-forme achatpublic.com n'auront pas à être signées électroniquement à ce stade de la procédure. Par la seule remise de son offre, le candidat confirme son intention de soumissionner à l'attribution du marché. Ainsi, s'il est désigné attributaire, il s'engage à signer l'ensemble des pièces contractuelles du marché et à les remettre sous format papier.

critères de sélection des candidatures:

- adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché: moyens matériels et humains (sur les 3 dernières années),
- adéquation des capacités techniques à l'objet du marché: références, qualifications techniques (sur les 3 dernières années),
- adéquation des capacités financières à l'objet du marché: chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années)

critères de sélection des offres:

- 1) Valeur technique définie en fonction des plus ou moins-values (y compris au titre des prestations de service) émises par rapport à la définition du besoin optimal découlant des pièces contractuelles du cahier des charges formulées dans l'offre remise par le candidat dans le cadre des réserves, amendements, observations = critère noté sur 10, pondéré à 50 %,
- 2) Valeur financière constituée par le taux de prime unitaire (ou à défaut la prime forfaitaire) la pérennité des taux de primes = critère noté sur 10, pondéré à 45 %.

A) Au titre de la pérennité des taux de prime, le prix sera minoré de 4 points de pourcentage (ou 4 centièmes de la note)/an pour tout engagement supérieur à 1 an

b) En dernier lieu, les prix remis, corrigés selon les stipulations ci avant précisées, seront notés de la manière suivante : $10 \times \text{prix corrigé de la pérennité le plus faible} / \text{prix corrigé de la pérennité du candidat}$ puis pondérés.

- 3) La libération de la dette de l'assuré et de l'assureur = notée sur 10, pondérée à 3% (il sera enlevé 5 points/10 par réponse négative (2 questions sont posées)).
- 4) Le délai de remise des contrats définitifs = notée sur 10, pondérée à 2%.

aucune négociation n'est envisageable en procédure d'appel d'offres ouvert. En conséquence, les candidats remettront leur meilleure offre. Seules des demandes de précision ou des mises au point seront possibles. le budget de la ville financera les dépenses afférentes au marché. La ville ne percevra pas pour le financement de la prestation, objet du marché

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
Postal address: 2-4, boulevard de l'hautil
Town: Cergy Pontoise
Postal code: 95000
Country: France
E-mail: Grefte.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Telephone: +33 130173400
Internet address: <http://Cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:
la procédure du référé précontractuel prévue à l'article L. 551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du code de justice administrative ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex-ante volontaire prévu à l'article 104 du décret n° 2016-360 du 25.3.2016 n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L.551-15 du code de justice administrative à compter de cette publication. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative). Le recours de plein contentieux contre le contrat signé qui doit être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la

publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du code de justice administrative). Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours

VI.5. Date of dispatch of this notice

15/09/2023